

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 14 octobre 2021 (20 HEURES 00)

SEANCE ORDINAIRE

CONVOCAATION : 07 octobre 2021

L'an deux mil vingt et un, le 14 octobre à 20 heures, le Conseil municipal de Bricqueville la Blouette légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Rodolphe JARDIN, Maire.

Etaient Présents : Messieurs JARDIN Rodolphe, AUBIN Luc, CHATELLIER Julien, COUILLARD Arnaud, EDINE Pierre, DEROUET Richard, FANFANI Antoine ; Mesdames FORNERET Sarah, GALMEL Isabelle, Marie-France LECONTE, LERAUX Muriel, ROUCHERE Anne-Marie, Sandra YBERT.

Formant la majorité des membres en exercice

Absent(s) excusé(s) : Madame JOUANNE Lydie qui donne procuration à Madame LECONTE Marie-France
Madame MALERBA Lydie qui donne procuration à Madame YBERT Sandra (arrivée à 21h05)

Monsieur AUBIN Luc a été élu secrétaire, conformément à l'article L.2121.6 du Code Général des Collectivités Territoriales

Nombre de conseillers :

En exercice : 15

Présents : 13

Procurations : 2

Votants : 15

Le Maire demande s'il y a des remarques relatives au compte rendu de la séance du 09 septembre 2021.

Monsieur EDINE Pierre fait remarquer que le vote pour l'achat de la parcelle XC12 n'était pas unanime puisque lui-même s'était abstenu.

Le Maire procède au vote et à l'unanimité des votants, le compte rendu de la séance du 09 septembre 2021 est adopté.

Le Maire demande aux membres du conseil la modification de l'ordre du jour en ajoutant « la création d'un contrat permanent ».

DEL 14102021/042 Repas cantine à 1 euro

L'état apporte une aide financière aux collectivités qui souhaitent mettre en place une tarification sociale du prix de cantine. Pour un repas facturé 1 euro, l'état reverse la somme de 3 euros à la collectivité.

Sur cette base, Monsieur le Maire fait une proposition de nouveaux tarifs applicables.

Monsieur COUILLARD Arnaud fait remarquer qu'une augmentation sensible peut mécontenter de nombreux parents et, qu'en terme d'image, ce n'est pas très favorable.

Décision est prise de conserver les tarifs appliqués actuellement pour les tranches B et C et de créer une tranche A à 1 euro

Tranches	Montant - quotient familial	Tarif pour un repas
A	Inférieur ou égal à 750 €	1,00 €
B	De 751 à 1500 €	3,70 €
C	Supérieur à 1500 €	3,90 €

Pour bénéficier du tarif calculé en fonction du Quotient familiale de la CAF ou MSA, les familles doivent déposer ou transmettre à la mairie de Bricqueville la Blouette :

- **Le justificatif du quotient familial CAF ou MSA du mois précédent la demande.** Pour la CAF, ce document est disponible sur le site *CAF.fr* rubrique « mon compte ».
- **Si le justificatif du quotient familial CAF ou MSA n'est pas disponible, fournir :**
 - o L'avis d'imposition 2020 sur la base des revenus 2019 pour tous les membres du foyer (marié / pacsé / concubinage)
 - o Le relevé du montant mensuel des prestations reçues le mois précédant la demande.

En l'absence de justificatif pour déterminer le quotient familial CAF ou MSA, le tarif le plus élevé de la grille sera appliqué. De plus aucun effet rétroactif ne pourra s'opérer sur des factures antérieures déjà éditées.

Calcul du quotient familial :

Le quotient familial correspond à l'ensemble des **revenus** et de **prestations sociales** perçus le **mois précédent** divisés par le **nombre de parts fiscales du foyer**.

Le nombre de parts est calculé de la façon suivante :

Couple ou personne isolée	2 parts
Couple ou personne isolée avec 1 enfant	2,5 parts
Couple ou personne isolée avec 2 enfants	3 parts
Couple ou personne isolée avec 3 enfants	4 parts
Par enfant supplémentaire	0,5 part

Le dossier sera suivi par Madame LERAUX Muriel pour une mise en application au 1^{er} novembre 2021.

Le Maire procède au vote et à l'unanimité le projet est accepté.

DEL 14102021/043 Actualisation du tarif de raccordement au réseau d'assainissement collectif

Monsieur le Maire précise, que depuis 2019, le tarif de 2190 euros concernant le raccordement au réseau d'assainissement collectif n'a pas été révisé par le Conseil municipal.

Aujourd'hui la participation demandée par la Ville de Coutances pour le rejet des eaux usées de la commune de Bricqueville la Blouette dans la station d'épuration de Coutances est de 2620.40 euros par branchement, il est donc nécessaire de réactualiser et de s'aligner sur le même tarif.

Le Maire procède au vote et à l'unanimité le nouveau tarif est accepté par le Conseil Municipal.

DEL 14102021/044 Création d'un emploi permanent d'Adjoint Technique Territorial

Après deux contrats d'accroissement temporaire d'activité, la commune doit créer un emploi permanent pour l'agent technique. Ce contrat à durée déterminée peut être renouvelé pendant 6 ans avant titularisation.

Monsieur le maire remarque qu'un contrat de 28h hebdomadaire est insuffisant pour la charge de travail. Il propose d'augmenter le temps de travail à 32h hebdomadaires, voire un contrat à 35h hebdomadaires, qui inclurait divers bricolages et la gestion de la location de la salle.

21h05 : arrivée de Madame MALERBA

Monsieur COUILLARD s'interroge sur la charge de travail pendant la saison hivernale. Par ailleurs, il alerte le conseil sur l'impact financier d'une augmentation du temps de travail.

Monsieur CHATELLIER précise qu'un contrat à 32h, en direct, coûtera moins cher que le contrat passé précédemment pour Monsieur Vaudour via le centre de gestion.

Monsieur le Maire propose une annualisation des horaires du nouveau contrat.

Il soumet au vote la création d'un contrat à durée déterminée jusqu'au 31 juillet 2022, avec un temps de travail de 32 heures hebdomadaires. Cette proposition est adoptée à l'unanimité moins une abstention.

QUESTIONS DIVERSES

- a. Vente de pommes : Monsieur le Maire a reçu une demande d'autorisation de vente de pommes bios et locales le mardi de 18h à 20h. Il a donné son autorisation.
- b. Archiviste : La commune d'Annville a un retour d'expérience très positif après la sollicitation d'un archiviste (Mission sur 5 jours – 1200€ - Plus d'une tonne d'archives jetées). Il reste beaucoup à faire à Bricqueville, en particulier dans le local au-dessus de l'école où les archives sont stockées dans de mauvaises conditions. Une convention d'archivage sera à établir avec le centre de gestion.
- c. Repas des aînés le 21 novembre : Traditionnellement, c'est l'équipe municipale qui se charge du service. Les Bricquevillais sont invités à partir de 65 ans. Les conjoints peuvent accompagner mais devront participer au coût du repas.
Monsieur le Maire contactera le presbytère de Coutances pour organiser une messe.
- d. Mise en place des illuminations de Noël le 4 décembre : Un repas sera proposé aux participants
- e. Travaux à prévoir sur le fossé en sortie de bourg vers le Pont de la Roque, car une maison a subi une inondation.
- f. Engazonnement du cimetière : Monsieur le Maire revient sur le devis évoqué au conseil précédent, en précédent, qui ne comprenait pas l'installation des sedums. Le devis actualisé s'élève à 13 550,55€ pour l'engazonnement et la pose de sedums.
- g. Madame LECONTE relaie la demande d'un habitant pour la pose de miroirs de circulation au village de la Gardinière, car la zone 30 n'est pas respectée.

- h. Rencontres avec les usagers de la rue du Val de Souilles le 30 septembre, avec une quinzaine de foyers représentés. L'idée envisagée pour améliorer la sécurité sur cette rue est de créer un sens unique (descente), avec une sortie de la zone par la rue du Paly. Deux stops seraient également installés rue du Val de Souilles, et la rue sous le cimetière serait interdite à la circulation (sauf vélos et riverains)

- i. Une rencontre est prévue avec les usagers de la Vieille Route le 21 octobre pour limiter la vitesse est les risques liés à la circulation.

La prochaine réunion du conseil municipal est fixée au 18 novembre 2021 à 20 h 00.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 31

JARDIN Rodolphe	AUBIN Luc	CHATELLIER Julien	COUILLARD Arnaud
DEROUET Richard	EDINE Pierre	FANFANI Antoine	FORNERET Sarah
GALMEL Isabelle	JOUANNE Lydie	LECONTE Marie-France	LERAUX Muriel
MALERBA Lydie	ROUCHERE Anne Marie	YBERT Sandra	